



**Franciscans International**  
A voice at the United Nations

**GENEVA**  
37-39 rue de Vermont  
P.O. Box 104  
1211 Geneva 20  
SWITZERLAND

**T** +41 (0)22 779 4010  
**F** +41 (0)22 740 2433  
[geneva@fiop.org](mailto:geneva@fiop.org)  
[www.franciscansinternational.org](http://www.franciscansinternational.org)

## **CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

### **Examen Périodique Universel (EPU) 16<sup>ème</sup> session**

(22 Avril – 3 Mai 2013)

## **BURKINA FASO**

**Soumission de :**

**Franciscans International (FI)**

*(Statut consultatif général auprès de l'ECOSOC)*

**Genève, Octobre 2012**

## INTRODUCTION

1. Franciscans International (FI) présente des observations écrites concernant le Burkina Faso, pour considération par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) à sa 16<sup>ème</sup> session (22 Avril – 3 mai 2013). FI est une ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC fondée en 1982 pour transmettre auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) les préoccupations des plus vulnérables.

2. A l' occasion du premier cycle de l'EPU du Burkina Faso le 9 décembre 2008, FI a soumis un rapport se concentrant entre autres sur l'extrême pauvreté et la sécurité alimentaire. Le présent rapport représente le suivi des recommandations n°23<sup>1</sup> de l'EPU acceptées par le Burkina Faso en 2009 par rapport à ces problématiques. Il prend en compte les données provenant de diverses sources, y compris des informations recueillies par les Franciscains travaillant sur le terrain.

3. Le rapport met en lumière les principales préoccupations liées à ces problématiques concernant directement nos partenaires dans leur travail pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Burkina Faso. Il observe les lacunes qui subsistent dans la concrétisation progressive du droit au développement et à un niveau de vie suffisant, notamment du droit à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'à la santé adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

### I. Le droit à l'eau potable et à l'assainissement

4. Le Burkina Faso fait face à de nombreux défis à relever en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. La sécurité sociale, alimentaire et sanitaire du pays reste précaire. Depuis 2008, la crise alimentaire mondiale a affecté la plupart des pays en développement et le Burkina a notamment vécu des sérieux troubles sociaux lors des manifestations publiques de protestation contre la faim et la vie chère en 2011.

5. Pour faire face à la crise, les pouvoirs publics ont engagé un dialogue avec les différents acteurs politiques et sociaux. Préoccupé par l'insécurité, le gouvernement-a adopté une série de mesures et réformes urgentes afin d'éviter une nouvelle vague d'agitation dans le pays. Malgré ces efforts, les droits économiques et sociaux sont loin d'être effectifs pour une majorité de la population. Si des progrès encourageants sont constatés dans les domaines de l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la pauvreté, la faim et les maladies diarrhéiques restent des défis majeurs pour le Burkina.

---

<sup>1</sup> Conseil des Droits de l'Homme, " *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel* ", A/HRC/10/80, 7 janvier 2009, recommandation n°23 :

- *Poursuivre ses efforts dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels afin de consolider les progrès déjà accomplis (Cuba)*
- *Améliorer la situation socioéconomique avec le soutien de la communauté internationale (Mali)*
- *Avec le soutien et la coopération de la communauté internationale, continuer à lutter contre la pauvreté, en veillant à ce que tous les citoyens de toutes les régions bénéficient des améliorations obtenues ; continuer à améliorer le système de soins de santé et à lutter contre les maladies mortelles telles que le VIH/sida (Bangladesh)*
- *Lutter contre la pauvreté et garantir le droit à l'éducation pour tous, avec l'appui de la communauté internationale (Maurice).*

6. « Le terme « alimentation » recouvre non seulement la nourriture solide, mais aussi les aspects nutritionnels de l'eau potable. »<sup>2</sup> Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, il est primordial d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci fait partie des solutions pour rompre le cercle vicieux qui pérennise la pauvreté. Le développement du Burkina est lié à la maîtrise de l'eau. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont inscrits comme une priorité dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Burkina. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à une source d'eau potable « pour tous en suffisance, de bonne qualité et régulièrement » entre 1990 et 2015 et à promouvoir l'accès à un service d'assainissement familial à un taux de 54% en milieu rural et 57% en milieu urbain<sup>3</sup>.

7. FI se préoccupe de nombreux obstacles continuant de compromettre gravement la jouissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso. Ils consistent notamment de problèmes liés à l'accès et à la qualité de l'eau par l'accroissement de la demande, l'amenuisement de la ressource, les carences des systèmes de gestion de l'eau ainsi que le déversement des déchets, la dégradation continue des ressources aquatiques et les fluctuations climatiques.

8. La qualité de l'eau est gravement compromise par différents facteurs, entre autres, la mauvaise gestion des eaux usées, et des produits et déchets dangereux issues des industries extractives. Ces produits toxiques pénètrent dans les systèmes hydrauliques et contaminent non seulement les réservoirs d'eau de la population installée dans les environs immédiats mais aussi ceux des communautés qui vivent à des centaines de kilomètres en aval, menaçant ainsi leur droit fondamental à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquat. L'utilisation durable et équitable de la ressource en eau partagée est remise en cause.

9. La gestion de l'eau est donc l'un des principaux enjeux de l'avenir du Burkina Faso. Les fortes inégalités qui subsistent entre les régions rurales et urbaines et la corruption qui demeure une contrainte majeure sont des facteurs contribuant au retard du développement de l'assainissement dans les zones urbaines touchées par la pauvreté et les zones rurales disposant d'infrastructures très limitées. Des dysfonctionnements des systèmes, comme des engorgements fréquents et des stations de pompage à l'arrêt, sont constatés. Une partie importante de la population ne peut pas accéder au réseau principal d'eau potable et doit s'approvisionner souvent auprès de points d'eau polluée et non traitée comme les rivières et les barrages, n'ayant toujours pas accès à une quelconque forme d'assainissement.

10. Compte tenu des facteurs sus mentionnés, les populations les plus pauvres sont directement affectées dans leur santé. La vulnérabilité à laquelle sont sujets les hommes, les bêtes et la terre s'accroît dans un contexte d'incertitudes (climatique, démographique et économique) croissantes et en l'absence de protection suffisante des sources, cours d'eaux et réservoirs ainsi que d'hygiène essentielle à la population. La pollution produite par les habitants vivant dans les zones dépourvues de services d'accès à l'eau et à l'assainissement entrave les progrès, notamment dans les zones fréquemment touchées par des inondations. La santé des usagers est exposée à de graves risques en raison de la pollution. Ceux-ci ne sont pas forcément disposés à assumer le coût potentiel des nouvelles installations d'assainissement. De plus, le manque de sensibilisation du grand public aux retombées

---

<sup>2</sup> Jean Ziegler, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, « *Le droit à l'alimentation* », E/CN.4/2001/5, 7 février 2001, p. 3.

<sup>3</sup> Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, *Forum National Eau et Assainissement Burkina Faso - Mémorandum*, décembre 2011, p. 93

positives des interventions en matière d'eau potable et d'assainissement font obstacles au progrès dans ce domaine.

11. Les maladies liées à l'eau, diarrhée et paludisme sont les plus fréquentes. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de l'eau insalubre, de mauvaise qualité et d'une mauvaise hygiène. Le manque d'assainissement de base et d'hygiène est la première cause de décès chez les enfants (plus de 58%) et entraîne des maladies hydriques, en particulier des diarrhéiques entravant leur droit à la santé.<sup>4</sup>

#### ***A. Mesures prises au niveau juridique et institutionnel***

12. FI se félicite de l'élaboration d'un plan d'action national de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU pour la période 2012-2014.<sup>5</sup>

13. En matière du droit à l'eau et à l'assainissement, FI reconnaît les efforts consentis ces dernières années par le Burkina pour améliorer l'accès de sa population à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. A Rio de Janeiro, prenant en compte les engagements pris avec la communauté internationale, le Burkina Faso a décidé d'adopter le programme national de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en 1998 afin de garantir les divers besoins en eau de l'économie nationale dans une vision durable. Cet engagement s'est accompagné de la mise en œuvre de plusieurs réformes au niveau juridique et institutionnel visant à doter le secteur de l'eau d'un encadrement propice pour une gestion de cette ressource. À cet effet, plusieurs lois et décrets ont été adoptés, la majorité en application de la Loi d'Orientation relative à la Gestion de l'Eau de 2001 qui constitue le document de référence dans le domaine de l'eau. En outre, des mesures ont été prises également au niveau institutionnel qui se sont traduites d'une part par la création d'une Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE) en 2008. D'autre part, par l'attribution, en 2010, de plus de 166 milliards de FCFA au Plan National d'Approvisionnement en Eau Potable et en Assainissement (PN-AEPA).<sup>6</sup> Il est donc nécessaire de poursuivre l'application effective sur le terrain et d'accentuer la participation des citoyens et des organisations de la société civile à la gestion de l'eau ainsi qu'à la promotion de l'assainissement reconnu comme un des principes de base de la mise en œuvre de la GIRE.

14. Par ailleurs, FI constate que le droit à la santé fait partie des priorités du gouvernement Burkinabé et se traduit par l'adoption et la mise en œuvre de stratégies adéquates visant à accroître la couverture ainsi que l'accès des populations à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement.<sup>7</sup> Néanmoins, l'éloignement des centres de santé apparaît comme une contrainte, car ils sont inaccessibles notamment en période d'inondation, grevant les faibles budgets des ménages et favorisant le développement des maladies hydriques infantiles. Une grande attention devrait être portée sur la sensibilisation des communautés aux bonnes pratiques d'hygiènes, notamment au niveau des femmes et des fillettes, premières à être

---

<sup>4</sup> Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, *Allocution d'ouverture du Forum National Eau et Assainissement Burkina Faso – Mémoire*, op.cit.

<sup>5</sup> Ministère de la justice et de la promotion des droits humains, "Plan d'actions nationales de mise en oeuvre des recommandations issues des mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme 2012-2014", juin 2012.

<sup>6</sup> Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, *Forum National Eau et Assainissement Burkina Faso - Mémoire*, op. cit., p. 143.

<sup>7</sup> Ministère de la justice et de la promotion des droits humains, "Plan d'actions nationales de mise en oeuvre des recommandations issues des mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme 2012-2014", op. cit.

impliquées quotidiennement dans les activités domestiques d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de soins aux enfants.

***B. Recommandations:***

15. Franciscans International suggère les recommandations suivantes au Gouvernement du Burkina Faso :

**15.1. Mener à terme tous les projets engagés afin d'assurer une distribution de l'eau équitable et de qualité, même en contre saison, à toute la population, en particulier dans les régions rurales ainsi que celles les plus reculées en ciblant les groupes les plus vulnérables de la société;**

**15.2. Mener à terme tous les projets engagés afin d'assurer des services d'assainissements adéquats et améliorer l'accès aux services de soins dans chaque village;**

**15.3. Mesurer les effets des activités économiques des différents secteurs, y compris des industries extractives, et renforcer les mesures réglementaires visant à réduire la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eaux;**

**15.4. Encourager la participation active de la société civile, particulièrement les communautés villageoises et autres acteurs, dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions;**

**15.5. Accorder une attention particulière à la sensibilisation de la population en matière de l'eau et de l'assainissement par le biais d'actions d'information afin de faire évoluer les comportements, de stimuler la demande en matière d'assainissement et de réduire l'incidence sur la santé, notamment des enfants et des plus vulnérables.**